



Virement sans autorisation

Par **dave41**, le **20/05/2009** à **18:28**

Bonjour,

j'ai un dossier chez un huissier et je viens d'avoir un virement de la caf pour indemnités forfaitaire du rmi sur mon compte bancaire . La banque a fait un virement a cet huissier du montant total plus le solde de mon compte qui est maintenant à découvert .cette allocation versée par la caf est insaisissable et je n'ai jamais donné autorisation pour un virement d'un montant de 1291,47.

j'aimerais savoir quels sont mes recours . je ne refuse pas de payer l'huissier mais cet argent j'en avais besoin .tous les mois mon frere (il habite en gironde où j'étais avant et où se trouve l'huissier) verse 100 euros pour epurer ma dette et moi je le rembourse .il s'avere que le virement de ces 100 euros n'a pas pu se faire pendant 2 mois pour un changement de date de virement de salaire . La banque a donc également pris environ 500 euros sur son compte pour effectuer un virement à l'huissier .je pense que ceci n'est pas légal et je voudrais savoir ce que je doit faire . je vous remercie d'avance